

DESTINATAIRES : Etablissements pour personnes âgées

FICHE N°4 - MESURES A PRENDRE A L'APPARITION DU PREMIER CAS COVID-19

1. POUR TOUS LES RESIDENTS

- Confiner les résidents dans leur chambre.
- Réduire les visites au strict minimum, soit uniquement celles des proches de résidents en fin de vie, avec prise des mesures barrières des visiteurs identiques aux soignants.
- Prévoir des outils de contact avec les familles et organiser une communication claire en leur direction pour réguler les appels pour ne pas gêner les soins.
- Limiter les interventions des professionnels de santé aux réelles urgences qui seront validées par le médecin coordonnateur.
- Surveiller l'état clinique des résidents avec notamment prise de température bi-quotidienne.
- Organiser la prise en charge médicale des résidents en lien avec le médecin coordonnateur dont le rôle est renforcé en cette période épidémique. Le déplacement du médecin traitant devra être évité au bénéfice d'un suivi avec des outils de télé-médecine. Quand une évaluation s'avère nécessaire avec un examen clinique, l'équipe de gériatrie du GHT pourra être sollicitée ainsi que l'HAD en lien avec le médecin coordonnateur.

2. POUR LE RESIDENT COVID-19

- Décider en lien avec le médecin coordonnateur ou le médecin traitant en fonction de l'état clinique du résident l'hospitalisation dans une unité COVID-19 ou le maintien dans une zone identifiée COVID-19 de l'EHPAD.
- Organiser le suivi médical en lien avec le médecin coordonnateur, médecin traitant en fonction de l'organisation mise en place au sein du GHT. L'équipe de gériatrie du GHT pourra être sollicitée ainsi que l'équipe mobile de soins palliatifs si l'état du résident le nécessite.
- Anticiper la gestion d'un éventuel décès : housse mortuaire, disponibilité des entreprises funéraires.

3. POUR LES PERSONNELS

- Sectoriser si possible les équipes soignantes par unité de l'EHPAD afin de réduire la contamination interpersonnelle (les mêmes soignants restent au sein de la même unité).
- Anticiper un absentéisme du personnel soignant qui serait également infecté.
- Adapter les plannings des soignants, rappeler les personnels en congé ou toute autre mesure assurant une continuité de prise en charge des résidents.